

UNE NOUVELLE PROFESSION

La médiation en santé est un interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurée auprès d'un public par une personne de confiance, issue de ce public ou proche de lui, compétente et formée à cette fonction d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le médiateur de santé crée du lien entre l'offre (ou système) de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.

Les médiateurs de santé pairs (MSP) sont :

- des personnes en capacité de travailler
- ayant eu une expérience en tant qu'usagers de services de santé mentale
- professionnel de la médiation
- facilitateur de santé pour les usagers des services sanitaires et sociaux

PRINCIPAUX DOMAINES DE COMPÉTENCE

- facilitation d'accès aux soins
- accompagnement
- soutien relationnel
- éducation à la santé

UN PROJET EXPÉRIMENTAL

- 24 mois
- 3 régions (Nord-Pas de Calais, Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- une formation universitaire (Université Paris 8) en cours d'emploi
- recrutement par les établissements sanitaires et sociaux
- 5 binômes de MSP par région
- Évaluation de l'expérimentation

CENTRE COLLABORATEUR DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTÉ MENTALE

45, rue du Maréchal Lyautey

Résidence Europe

59370 MONS EN BAROEUL

standard : +33 (0) 3 20 43 71 00

fax : +33 (0) 3 20 43 71 15

mail : ccoms@epsm-lille-metropole.fr

site web : <http://www.epsm-lille-metropole.fr>
rubrique CCOMS (cliquer sur le logo)

Chargés de mission :

Stéphanie Dupont : sdupont@epsm-lille-metropole.fr

Guillaume François : gfrancois@epsm-lille-metropole.fr

ligne directe : +33 (0) 3 20 43 71 11

COMITÉ DE PILOTAGE NATIONAL

Un premier comité de pilotage national s'est réuni le 25 mai 2011
Sa composition initiale inclut :

Les Agences régionales de santé (ARS)

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

La Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL)

L'Association des établissements gérants des secteurs de santé mentale (ADESM)

L'Université Paris VIII

Le Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS)

La Fédération Nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPsy)

L'Union Nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM)

Elle sera étoffée de représentants des comités de pilotage régionaux.



EN PARTENARIAT AVEC LA FNAPSY



PROGRAMME NATIONAL

MÉDIATEUR de SANTÉ / PAIR

2010 – 2013



INTÉGRATION DE 30 MÉDIATEURS DE SANTÉ/PAIRS DANS LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET D'INSERTION SOCIALE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

Centre collaborateur de l'Organisation
Mondiale de la Santé pour la recherche et
la formation en santé mentale
EPSM Lille-Métropole

LE CONTEXTE NATIONAL

Ce programme s'insère dans la voie tracée par la loi du 04 mars 2002 évoquant la démocratie sanitaire et la participation du patient en tant que citoyen au système de santé. Cette loi prévoit la présence des associations agréées dans le fonctionnement des établissements de santé et dans les instances de concertation locale, régionale et nationale en santé.

Dans la même logique, l'éducation à la santé et la prévention sont considérés comme des atouts supplémentaires pour les soins et le «recovery» (processus de rétablissement et/ou guérison).

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La conférence ministérielle d'Helsinki sur la santé mentale, organisée par le bureau de l'OMS Europe en 2005, a abouti à des recommandations et à une déclaration d'engagement des ministres de la santé des 52 états membres de la région européenne pour :

- **renforcer les politiques** de santé mentale et les législations qui garantissent la qualité des services de santé mentale et le respect des droits humains
- **lutter contre la stigmatisation** et la discrimination des personnes atteintes des troubles mentaux
- **favoriser la participation** des usagers à tous les niveaux de l'organisation et de l'évaluation des soins, de la prévention et de la promotion de la santé mentale

Suite à cette conférence, des documents d'orientation ont été émis :

- le Plan d'Action de l'OMS Europe pour la Santé Mentale (2007)
- le Pacte Européen pour la Santé Mentale et le Bien Être (2008).
- Le Projet «*Empowerment* des usagers de services de santé mentale» (2009-11), initié par la Commission Européenne et l'OMS Europe et piloté par des représentants européens d'usagers, des familles, d'aidants et de professionnels.

LES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

Dans plusieurs pays, durant la dernière décennie, se sont développées de nombreuses expériences d'intégration de personnes « ex patients » et membres de famille dans les équipes de soin en santé mentale : **pairs-aidants** au Québec, **peer support workers** au Royaume Uni, États Unis, Canada, Australie et Nouvelle Zélande ou **UFE** (usagers et familles experts) en Italie.

Les évaluations de ces programmes ont montré l'intérêt et l'utilité de ce type d'approche

- pour les usagers des services de santé mentale en terme d'accès aux soins, de qualité du service reçu et de message d'espoir
- pour les équipes qui s'enrichissent d'une nouvelle profession
- pour la société en terme de lutte concrète contre la stigmatisation.

LE PROJET FRANÇAIS

Le projet français bénéficiera des expériences des autres pays et les adaptera à la réalité française.

Les médiateurs de santé/pairs (MSP) seront recrutés par les établissements sanitaires et sociaux qui adhèrent au programme, sur trois régions participants à l'expérimentation (Nord-Pas de Calais, Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Recrutés pour une période initiale de deux ans, ils bénéficieront d'une formation universitaire en cours d'emploi.

A terme, si l'expérimentation aboutit favorablement, les médiateurs de santé/pairs devront faire partie des nouveaux métiers du domaine de la santé et des structures médico-sociales.

Une fiche métier a été élaborée

L'ADHÉSION AU PROJET

Chaque établissement participant à l'expérimentation mettra à disposition un interlocuteur privilégié, afin de favoriser l'intégration des MSP dans les équipes dans les meilleures conditions.

Les chargés de mission, formateurs et professionnels se tiendront disponibles pour toutes les modalités nécessaires à un accompagnement optimal et à l'évolution positive du programme.

LES CONDITIONS

Recrutement des sites par appel d'offre

Accord du responsable du service sanitaire ou social concerné

Recrutement des futurs MSP par **appel à candidature**

Possibilité de **travail à temps partiel**

Possibilité de faire valoir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (**RQTH**)

Aviz du médecin du travail pour l'embauche et l'adaptation éventuelle des rythmes de travail

Intégration par paires dans le même service, en **binôme** avec un professionnel de l'équipe

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Avril/Septembre 2011** : choix des sites et recrutement des futurs médiateurs
- **Décembre 2011 - Septembre 2012** : recrutement et formation des MSP
- **Décembre 2011 - Septembre 2013** : suivi, évaluation et préconisations